

## **Presse : Fleur Pellerin annonce le montant de l'aide au transport postal**

Fleur Pellerin a présenté au Conseil des ministres du 2 décembre une communication relative aux aides à la presse. Elle a rappelé la décision du gouvernement de poursuivre sa réforme en ciblant mieux l'aide postale vers les titres qui participent du débat démocratique et en apportant son soutien à l'innovation et à l'émergence de nouveaux médias. A la suite de la mission confiée à Emmanuel Giannesini, conseiller maître à la Cour des Comptes, et des travaux conduits par l'ARCEP, le gouvernement a décidé que les tarifs de La Poste pour la période 2017/2022 n'augmenteraient pas au-delà de l'inflation pour les titres à faibles ressources publicitaires, qu'ils augmenteraient – hors inflation - de 1 % pour la presse d'information politique et générale, de 3 % pour la presse de la connaissance et du savoir et de 5 % enfin pour la presse de loisirs et de divertissements. Durant l'année 2016, qui sera nécessaire à la reclassification des titres entre ces différentes catégories, la Poste appliquera une augmentation hors inflation de 0 % pour les titres à faibles ressources publicitaires, 1 % pour la presse d'information politique et générale et de 3 % pour les autres titres. Parallèlement à cette redéfinition des aides indirectes, le gouvernement dit réaffirmer ses priorités en faveur de l'innovation numérique, de l'émergence et de l'incubation de nouveaux médias pour mieux accompagner la presse française qui invente et qui innove. Un plan de soutien aux marchands de journaux, qui connaissent de graves difficultés, sera aussi présenté, a annoncé la ministre. Réagissant à cette annonce, la FNPS a déploré cette annonce "unilarale" du gouvernement qui "déroge à une pratique qui avait pourtant fait ses preuves depuis près de 20 ans en renonçant à l'élaboration d'un accord tripartite Etat/Presse/Poste". "Cette annonce en forme de diktat est d'autant plus incompréhensible qu'elle ne prévoit aucun engagement ni de La Poste en terme de gain de productivité, ni de l'Etat dans la voie d'une solution à une situation qui risque de conduire à des contentieux jusqu'au niveau européen et à des positions irréconciliables avec une grande partie de la presse française".